

**RAPPORT N° 94/5-35**  
**au Conseil Municipal**

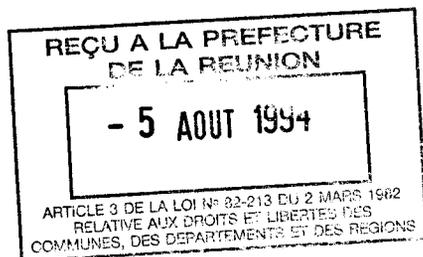
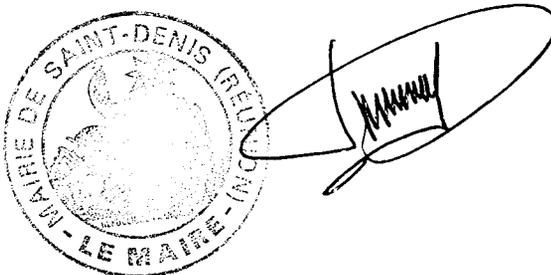
**OBJET**

**AUTORISATION D'ORGANISER UN CONCOURS INTERNE  
SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT  
DE QUATRE GARDIENS DE POLICE MUNICIPALE**

Afin d'augmenter l'effectif de la Police Municipale (de deux postes en 1995 et de deux autres postes en 1996), je vous demande l'autorisation d'organiser un concours interne sur épreuves en vue de pourvoir quatre postes de Gardiens de Police Municipale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



DELIBERATION N° 94/5-35  
du Conseil Municipal  
en séance du mercredi 27 juillet 1994

OBJET

**AUTORISATION D'ORGANISER UN CONCOURS INTERNE  
SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT  
DE QUATRE GARDIENS DE POLICE MUNICIPALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-123 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/5-35 du Maire ;

Vu le rapport de André BOURGIN, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Entreprise Municipale et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

Approuve l'organisation d'un concours interne sur épreuves pour le recrutement de quatre Gardiens de Police Municipale.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 03 AOUT 1994

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

